Expenditures in the past year amounted to \$12.8 million, an increase of 41 per cent over 1980-81. (Table 1)

Sales reported by companies during 1981-82 as a result of PEMD assistance were \$306 million, bringing the total reported sales since the inception of the program to \$4.8 billion. When an activity supported by PEMD results in sales, the company is required to repay the departmental contribution. In this way \$887,000 was recovered in 1981-82, an increase of 91.2 per cent over the previous year. (Table 1)

It should be noted that reported sales are understated for various reasons including:

- companies are only required to report sales directly attributable to the successful project for a period of three years. Continuing sales do not appear in Department statistics;
- companies report sales only until such time as the Department's share is repaid;
- companies withdraw applications or terminate agreements if they are successful, in order to avoid making claims for which repayment is inevitable.

Figures 1 and 2 show the growth in PEMD since its inception, in terms of applications received, applications approved, dollars approved and expenditures. It can be seen that the program has been growing steadily over the years, with the exception of 1980-81 when part of the program was closed.

Les dépenses de l'année dernière se sont chiffrées à 12,8 millions de dollars, soit une augmentation de 41 % par rapport à 1980-1981 (tableau 1).

Le chiffre d'affaires déclaré pour l'exercice 1981-1982 par les sociétés, grâce à l'aide du PDME, s'est élevé à 306 millions de dollars, ce qui porte ainsi le total des ventes déclarées à 4,8 milliards de dollars depuis la création du programme. Quand un projet appuyé par le PDME suscite des ventes, la société doit rembourser la contribution versée par le Ministère. Ainsi, en 1981-1982, 887 000 \$ ont été récupérés, ce qui constitue une augmentation de 91,2 % par rapport à l'année précédente (tableau 1).

Il est à signaler que les chiffres d'affaires ont été sous-estimés pour diverses raisons, y compris:

- les sociétés n'ont qu'à déclarer les chiffres d'affaires découlant directement d'un projet réussi sur une période de trois ans. Les ventes permanentes ne figurent pas dans les statistiques du Ministère;
- les sociétés ne déclarent leur chiffre d'affaires qu'au remboursement de la part du Ministère;
- les sociétés retirent leurs demandes ou résilient des accords, si leurs projets réussissent, pour éviter d'avoir à présenter des demandes qu'elles devront rembourser à l'État.

Les illustrations 1 et 2 montrent la croissance du PDME depuis sa création, en termes de demandes reçues, de demandes approuvées, de montants approuvés et de dépenses. On peut voir que le programme a connu une croissance uniforme au cours des années, à l'exception de 1980-1981, période où certaines sections du programme ont été suspendues.